



Syndicat de l'Équipement de La région Ile de France (SERIF CFTD)

Siège :

21, rue Miollis – 75732 PARIS Cedex 15

☎ 01 40 61 81 71

serif-cfdt.syndicat@i-carre.net

Antenne défense :

Plot 1 – 3 C07 – 92055 La Défense cedex

☎ 01 40 81 91 78

gerard.niquet@i-carre.net

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DU 7 décembre 2006 CONSACRÉE A LA CREATION DE LA SECTION CFTD DIRIF

Participants :

Fermin CACERES, Serge COURROUX, Françoise GOURMELEN, Didier GRINFEDER, Patrick GROSROYAT, Philippe MARTINI, Thierry NIGON, Gérard NIQUET, Gérard VISCONTINI.

La réunion avait pour objet de faire le point sur la constitution de la DIRIF, les problèmes rencontrés par les agents, la représentation syndicale en son sein et la création d'une section CFTD.

1/ Point général sur la DIRIF et la représentation syndicale

G VISCONTINI rappelle que les services routiers du 93 sont exclus des transferts aux départements. Dans les autres départements, les services routiers de l'Etat qui ont fait l'objet de la décentralisation sont transférés aux collectivités soit le 1^{er} janvier soit le 1^{er} avril 2007. A partir du 1^{er} janvier 2008, les agents auront 2 ans pour opter (intégration dans la fonction publique territoriale ou détachement longue durée).

Les routes et autoroutes d'Ile de France restant à l'Etat (environ 800 KM) sont gérés par la DIRIF constituée de 1200 agents. La DIRIF est constituée de quatre districts (Villabé, Versailles, Champigny et Saint-Denis) et a son siège provisoire à Créteil. Il est prévu de construire de nouveaux bâtiments d'ici trois ans à Créteil.

En l'absence de textes sur la représentation syndicale dans un service régional (CTP, CHS, CAP locales) un CHS provisoire est prévu avec un siège pour la CFTD qui est la seule à avoir désigné ses représentants, titulaire et suppléant (S COURROUX et F CACERES). En attendant également la constitution d'un CTP « officiel » une instance informelle de ce type est en cours de constitution avec une composition basée sur la représentation nationale (6 CGT, FO 3, et CFTD 1). Les autres organisations syndicales ont refusé jusqu'à présent de désigner leurs représentants au CHS et au CTP provisoires.

P GROSROYAT fait état d'une réunion entre M. SAUZET, le DGR et la DGPA. M. SAUZET souhaite harmoniser les pratiques et les organisations par type de route sur l'ensemble du périmètre de la DIR, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

P MARTINI indique que la CC/OPA de la DREIF reste valide en 2007 pour le SISER.

P GROSROYAT rappelle que pour les locaux du futur siège de la DIR, le CHS doit être saisi avec la présence du médecin de prévention.

2/ Problèmes rencontrés par les agents

Françoise GOURMELEN souligne le choix contestable au niveau des conditions de travail des locaux prévu pour l'accueil « provisoire » des agents du siège : vaste espace de bureaux paysagers d'un autre âge, avec des cloisons à mi hauteur, bruyants, pas d'armoires situation qu'elle juge inacceptable en l'état.

De plus le parking est bien trop sous-dimensionné pour le personnel. Elle souhaite que la direction trouve davantage de places de parking sur cette nouvelle implantation.

S COURROUX relate les conditions déplorables de l'installation de son équipe dans le centre d'exploitation (CEI) qu'il dirige dans le 77 : En guise de locaux, des Algéco loués pour un an sur un terrain provisoire, avec à l'arrivée ni de téléphone ni fax (avec quand même des portables sortis du rebut), des micros non connectés.

Bien sûr ns sommes arrivé incognito (pas d'adresse), et pour l'équipement du CEI (on est pourtant à l'entrée en hiver !) pas de hangar pour le sel, pas d'éclairage (la nuit avec les seuls phares de véhicules on ne pourra pas charger les véhicules !), des bidons en terme de dépôt de carburant.

Et quand l'hiver sera passé il y aura un million de m² à faucher. Qu'à cela ne tienne, avec 12 agents disponibles sur 16, dont 8 nouveaux recrutés, 3 logeant à 70 km du site, tout ira bien y compris sur la sécurité où l'on compte sur la chance pour qu'il n'y ait pas d'accidents pour des personnels nouveaux et insuffisamment formés au travail sur route, notamment la nuit. Sans oublier que l'on avait trouvé un local pour remiser du matériel (mais pas de chance, on ne peut plus y entrer à cause d'une présence d'amiante).

Pour compléter ce sordide tableau sur les conditions de travail, pas de cantine ni coin repas et pas non plus de tickets restaurant,.

G NIQUET considère que cette situation mérite une réaction et pour le moins informer le personnel et la hiérarchie. D'ailleurs il serait bon d'interpeller les responsables par un tract humoristique sur cette situation kafkaïenne

Il pense que la CFDT a à élaborer un cahier revendicatif au regard de ce tout ce qui vient d'être dénoncé et tout ce qui ne va pas sur l'ensemble de la DIRIF.

Sur l'application du droit syndical, la CFDT est en droit d'exiger la mise à disposition de locaux syndicaux équipés, des autorisations d'absence conformément aux textes en application dans les services de l'Équipement.

P GROSROYAT souligne que, vue l'étendue territoriale de la DIRIF il faut revendiquer la mise à disposition d'un véhicule de service pour le secrétaire de section.

T. NIGON fait état d'une réunion mensuelle syndicats/administration. Les primes sont différentes entre le 78 et le 92 par exemple et il y a déjà des demandes de mutation chez les nouveaux affectés. Le courrier de la DIRIF est distribué par un chauffeur qui parcourt 250 km/jour pour faire le tour des districts. Sans consultation des personnes concernées, on organise un pool de secrétariat avec 3 agents dans le même bureau...

F CACERES estime que l'on ne fait que boucher les trous et se pose aussi la question des règles d'affectation qui ne sont pas respectées.

3/ constitution d'une section régionale de la DIRIF

Il est décidé de constituer une section régionale de la DIRIF

Suite à appel à candidatures, sont élus à l'unanimité membres du bureau de la section :

Secrétaire : Thierry NIGON

Secrétaire Adjoint : Fermin CACERES

Trésorière : Françoise GOURMELEN

Membre du Bureau : Michel CHAL, Serge COURROUX, Patrick DECRETON, Philippe MARTINI.

Françoise GOURMELEN est la correspondante pour ce qui est du siège de la DIRIF.

Droit syndical :

G NIQUET informera la DGPA et la hiérarchie des membres du bureau de la création de la section et demandera au DIRIF un local syndical équipé (ordinateur, téléphone et un fax) par district, ainsi qu'un budget pour le courrier et les frais de déplacement sur la région. Il sera revendiqué également un véhicule de service pour les déplacements du secrétaire de section sur les différents sites de la direction.

Les réunions du bureau de la section se tiendront à la DREIF. La première se tiendra le **18 janvier 2007 en salle B 400**. D GRINFEDER sera le correspondant du SERIF, en lien avec G. NIQUET.

Un tract au personnel sera rédigé d'ici fin janvier (sur la base d'un modèle établi à l'UFE) avec des dessins et examiné en réunion de section.

Un projet de cahier revendicatif sera établi lors de la prochaine réunion du bureau.

COORDONNEES DES MEMBRES DU BUREAU DE LA SECTION DIRIF

Membres du Bureau	Coordonnées	Responsables hiérarchiques à informer
Thierry NIGON	Tél : 01 30 84 32 81	RAUHOFF Marc, DIRIF/DEX/District Ouest
Fermin CACERES	Tél 01 40 61 87 99	ABDERRAHMAN Hervé, DIRIF/DEX/SET
Françoise GOURMELEN	Tél : 01 49 80 23 42 Fax : 01 49 80 25 60	LE PAPE Jacques, DDE 78/SUADE/AS
Michel CHAL DIRIF/DEX/District Ouest/BGA	Tél : 01 30 84 32 87	
Serge COURROUX	Tél : 01 64 51 39 60 Ou 06 78 44 30 90	MARAGNES Alain (Subdivisionnaire), DDE 77/ATSO/Subdi Brie Comte Robert
Patrick DECRETON	Tél : 01 48 81 82 10	
Philippe MARTINI	Tél : 01 40 61 88 03	LE DIEU DE VILLE Jean-Marie, DREIF/SISER/GER